Conseil de métropole du 29/1/2016

Délibération n°19 PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS – Feuille de route déchets 2016-2021

Intervention du groupe RCSE Vincent Fristot

1. Le premier budget de la métropole

Le budget des déchets est le <u>premier budget de fonctionnement</u> de notre agglomération.

60 M€ pour 2016, ce sont les recettes du Budget annexe représente près de 20 % du budget général de la métropole, premier budget compétence.

Il s'agit d'assurer la collecte et le traitement de 245.000 tonnes/an dont près de la moitié provient des déchetteries.

selon les documents du DOB2016 : dépenses de fonctionnement 56M€ en augmentation de 3M€ par rapport au BP 2015, liés au coût croissant du traitement : les mâchefers, masse salariale qui stabilise du personnel qui était intérimaire.

PPI : 60 M€ entre 2015-2020 politique déchets collecte et traitement

Il nous faudra statuer sur l'évolution du taux de la TEOM dont le taux actuel s'élève à 7,08 % voir dans le Doc DOB.

cette taxe en dite récupérable, elle pèse donc sur les locataires, notamment du parc social, qui rencontrent le plus de difficultés. La dimension sociale de nos choix doit être soulignée.

Il nous faut donc être exemplaire dans ce dossier lourd, à la fois dans les dimensions sociales usagers et les nombreux personnels qui font vivre le service, énergétique et environnementale.

2. Un système de traitement du siècle passé

Comme le rappelle la délibération à plusieurs reprises, les principes de gestion des déchets ont été définis à la fin des années 1980, à l'époque où il n'était question ni d'effet de serre, ni d'épuisement des ressources naturelles et où l'incinération était la voie quasi unique en France.

Par exemple, 2 points témoignent de la nécessaire réorientation du service actuel :

- la délibération annonce un taux de valorisation de matière 48 %, et 41 % énergétique :

c'est global et masque un peu la réalité, il conviendrait de regarder plus en détail. La délibération évoque de « fort taux de refus ou de faible captation » En zone urbaine dense, il faut savoir que près de la moitié de la collecte n'est pas de

bonne qualité et ne peut être recyclée.

- le système actuel est trop complexe, enchevêtré, un gros volume de déchets 5.000 t/an franchissent 3 fois la porte d'un centre de traitement (arrivée au centre de tri, poursuite à Murianette (18000 tonnes soit 500 camions/an) et 5.000 t/an reviennent à La Tronche au centre Athanor

130 camions/an qui reviennent (prennent-ils l'autoroute?) Nous avons là le fruit des choix du passé.

Il convient donc de redéfinir, en profondeur ce fonctionnement pour bien démarrer au 21ème siècle avec les principes (évoqués page 3 dans la délibération) :

- 1. **Prévention réduction de la quantité à la source, réutilisation** : éviter les déchets inutiles, les laisser chez le marchand : cartons, bouteilles plastiques : une campagne spécifique est nécessaire. (peut être pas financée par Eco Emballages, société des grands groupe du secteur de l'emballage)
- 2. Valorisation matière par Recyclage : collecte en bac vert
- 3. ou par Compostage : décentralisé à domicile ou au centre de traitement
- 4. la part résiduelle : incinération avec valorisation énergétique : électricité et chaleur.

Je termine en soulignant les propositions :

- mieux étudier, caractériser le gisement de déchets, informer les élus à travers le rapport annuel sur le coût et la qualité du service public des déchets.
- mise en place d'un système simplifié de traitement, simplifier les consigner. Pour une politique incitative de réduction des déchets , de méthanisation des déchets avec collecte des biodéchets, ceci réduit de façon importante la part à incinérer.
- travail de fond sur les déchetteries obsolètes : Economie circulaire : recycleries, réutilisation, réparation.
- nous appuyons fortement la proposition de <u>fourniture de bacs de collecte</u> après des usagers, vers une redevance.

Nous allons appuyer cette délibération qui vise à mettre en place un vrai schéma directeur pour le service public des déchets.